

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :
 MONACO — FRANCE ET COLONIES 250 francs
 ÉTRANGER (frais de poste en sus)
 Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois
INSERTIONS LÉGALES : 25 francs la ligne

DIRECTION — RÉDACTION
ADMINISTRATION

Imprimerie Nationale de Monaco, Place de la Vauitaton
 Téléphone : 021-79

SOMMAIRE

ORDONNANCES SOUVERAINES

- Ordonnance Souveraine n° 3.591, du 13 janvier 1948, portant nomination d'une Assistante Maternelle au Lycée (p. 50).
 Ordonnance Souveraine n° 3.592, du 15 janvier 1948, portant nomination de Membres du Comité Consultatif des Travaux Publics (p. 50).
 Ordonnance Souveraine n° 3.593, du 16 janvier 1948, portant promotion et nominations dans l'Ordre de Saint-Charles (p. 50).
 Ordonnance Souveraine n° 3.594, du 16 janvier 1948, portant promotions et nominations dans l'Ordre de Saint-Charles (p. 51).
 Ordonnance Souveraine n° 3.595, du 16 janvier 1948, portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles (p. 51).
 Ordonnance Souveraine n° 3.596, du 16 janvier 1948, accordant des Médailles de l'Éducation Physique et des Sports (p. 51).
 Ordonnance Souveraine n° 3.597, du 16 janvier 1948, accordant la Médaille d'Honneur (p. 52).
 Ordonnance Souveraine n° 3.598, du 16 janvier 1948, accordant la Médaille d'Honneur (p. 52).
 Ordonnance Souveraine n° 3.599, du 16 janvier 1948, accordant des Médailles d'Honneur (p. 52).
 Ordonnance Souveraine n° 3.600 du 16 janvier 1948, accordant des Médailles d'Honneur (p. 52).
 Ordonnance Souveraine n° 3.601, du 16 janvier 1948, accordant des Médailles d'Honneur (p. 53).
 Ordonnance Souveraine n° 3.602, du 16 janvier 1948, accordant des Médailles du Travail (p. 53).

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

- Arrêté Ministériel du 13 janvier 1948 portant nomination d'un commis Principal aux Essais à l'Office des Téléphones (p. 53).
 Arrêté Ministériel du 13 janvier 1948 portant nomination d'une Surveillante Comptable à l'Office des Téléphones (p. 54).
 Arrêté Ministériel du 13 janvier 1948 portant nomination d'un Contrôleur I. E. M. à l'Office des Téléphones (p. 54).
 Arrêté Ministériel du 13 janvier 1948 portant nomination de Comptables Spécialisées à l'Office des Téléphones (p. 54).
 Arrêté Ministériel du 13 janvier 1948 portant nomination de Surveillantes d'Interurbain à l'Office des Téléphones (p. 54).

- Arrêté Ministériel du 13 janvier 1948 portant nomination d'une Comptable Spécialisée à l'Office des Téléphones (p. 54).
 Arrêté Ministériel du 13 janvier 1948 portant nomination d'un Surveillant Principal de nuit à l'Office des Téléphones (p. 55).
 Arrêté Ministériel du 13 janvier 1948 portant nomination d'une Commise aux Essais à l'Office des Téléphones (p. 55).
 Arrêté Ministériel du 13 janvier 1948 portant nomination de Chefs d'équipe à l'Office des Téléphones (p. 55).
 Arrêté Ministériel du 13 janvier 1948 portant nomination d'un Commis aux Essais à l'Office des Téléphones (p. 55).
 Arrêté Ministériel du 13 janvier 1948 portant nomination d'un Membre du Comité de Contrôle de la Caisse Autonome des Retraites (p. 56).
 Arrêté Ministériel du 13 janvier 1948 portant nomination d'un Membre du Conseil d'Administration de la Caisse de Compensation des Services Sociaux (p. 56).
 Arrêté Ministériel du 15 janvier 1948 portant retrait de l'Arrêté en date du 25 mai 1939 ayant autorisé et approuvé les Statuts de la « Société Intercontinentale du Bois » (p. 56).
 Arrêté Ministériel du 15 janvier 1948 portant retrait de l'Arrêté en date du 28 janvier 1937 ayant autorisé et approuvé les Statuts de la Société « Compagnie Foncière de Monaco » (p. 56).
 Arrêté Ministériel du 16 janvier 1948 fixant le prix de vente des bois de chauffage (p. 57).
 Arrêté Ministériel du 16 janvier 1948 nommant les Membres du Conseil des Services Sociaux (p. 57).
 Arrêté Ministériel du 19 janvier 1948 autorisant la modification des Statuts de la Société « Ecole Internationale par Correspondance » (p. 57).
 Arrêté Ministériel du 19 janvier 1948 autorisant la modification des Statuts de la Société « L'Expansion de Commerce et d'Industrie » (p. 58).
 Arrêté Ministériel du 20 janvier 1948 portant nomination du Président et des Membres de la Commission de la Fonction Publique (p. 58).

AVIS — COMMUNICATIONS — INFORMATIONS

Fête Nationale de la Principauté (p. 59).

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 60 à 64)

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 3.591, du 13 janvier 1948, portant nomination d'une Assistante Maternelle au Lycée.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine du 25 septembre 1910 relative au Lycée de Monaco ;

Vu Notre Ordonnance n° 3.330 du 13 novembre 1946, modifiée par Notre Ordonnance n° 3.364 du 3 janvier 1947 constituant le Statut des Fonctionnaires, Employés, Agents et Sous-Agents de l'Ordre Administratif ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M^{me} Veuve Irène Cambi, femme de charge auxiliaire au Lycée de Monaco, est nommée Assistante Maternelle dans cet Etablissement scolaire.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le treize janvier mil neuf cent quarante-huit.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,
A. MÉLIN.

Ordonnance Souveraine n° 3.592, du 16 janvier 1948, portant nomination de Membres du Comité Consultatif des Travaux Publics.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine du 15 avril 1911 sur le Comité Consultatif des Travaux Publics ;

Vu Notre Ordonnance du 28 janvier 1924 modifiant l'Ordonnance du 15 avril 1911 relative au Comité Consultatif des Travaux Publics ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés Membres du Comité Consultatif des Travaux Publics, jusqu'au 31 décembre 1949 :

MM. José Notari, Architecte ;
Pierre Chiappori, Architecte ;

Jacques Taffe, Industriel ;
en remplacement de MM. Paul Baïssas, Michel Ravarino et Charles Ballerio, dont le mandat est expiré.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quinze janvier mil neuf cent quarante-huit.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,
A. MÉLIN.

Ordonnance Souveraine n° 3.593, du 16 janvier 1948, portant promotion et nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Est promu au grade d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles M. A. J. Hanks Drielsma, Consul Général de Monaco à Rotterdam.

ART. 2.

Sont nommés Chevaliers de l'Ordre de Saint-Charles :

MM. Eustache Kalogeropoulos, Consul Général de Monaco à Athènes ;

Laurent Colombani, Consul de Monaco à Bastia ;

Kennet-Edward Eckenstein, Vice-Consul de Monaco à Londres.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize janvier mil neuf cent quarante-huit.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,
A. MÉLIN.

Ordonnance Souveraine n° 3.594, du 16 Janvier 1948, portant promotions et nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.

LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Sont promus au Grade d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles :

- MM. le Lieutenant-Colonel d'Etat-Major Jean Milles-camps, Notre Aide-de-Camp ;
le Lieutenant-Colonel d'Etat-Major Abel-Joseph Bernard, Commandant de Notre Palais ;
Jean Bœuf, Commissaire du Gouvernement près les Sociétés à Monopole ;
Arthur Demerlé, Président Honoraire du Conseil de l'Ordre des Architectes.

ART. 2.

Sont nommés Chevaliers de l'Ordre de Saint-Charles :

- MM. Charles Bernasconi, Conseiller National ;
Louis Cornaglia, Ingénieur des Travaux Publics ;
Robert Boisson, Avocat-Défenseur près la Cour d'Appel ;
François Briano, Inspecteur Principal à la Direction du Budget et du Trésor ;
l'Abbé Joseph Butzé, Professeur d'Instruction Religieuse au Lycée ;
M^{me} Marie Martin, en religion M^{me} Saint-Elie, de la Congrégation des Religieuses du Saint-Enfant-Jésus, dites « Dames de Saint-Maur » ;
MM. Lucien Garrus, Capitaine de la Compagnie de Nos Carabiniers ;
Paul Cioco, Ancien Chef du Bureau de la Main-d'Œuvre ;
Louis Thibaud, Greffier au Greffe Général de la Cour d'Appel ;
M^{me} Mariette de Breuck, Attachée Principale au Greffe Général de la Cour d'Appel ;
M^{me} Marie Marcy, née Tournay, Sténographe au Conseil National.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize janvier mil neuf cent quarante-huit.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,
A. MÉLIN.

Ordonnance Souveraine n° 3.595, du 16 Janvier 1948, portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.

LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés Chevaliers de l'Ordre de Saint-Charles :

- M^{me} Louise Gastaldi-Brane ;
MM. Cyrille Aublin, Membre du Conseil Economique Provisoire ;
Maurice Guérin, Directeur Général, Adjoint au Vice-Président Délégué de la Société des Bains de Mer ;
François Picco, Ancien Vice-Président du Conseil d'Administration de la Caisse des Allocations Familiales, Juge Assesseur à la Commission Arbitrale des Loyers Commerciaux ;
Robert Poole.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize janvier mil neuf cent quarante-huit.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,
A. MÉLIN.

Ordonnance Souveraine n° 3.596, du 16 Janvier 1948, accordant des Médailles de l'Education Physique et des Sports.

LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille de première classe de l'Education Physique et des Sports est accordée à M. Antony Noghès, Président de l'Automobile-Club de Monaco. A

ART. 2.

La Médaille de deuxième classe de l'Education Physique et des Sports est accordée à :

- MM. Roger Abel, Président de la Section Cycliste de l'Association Sportive de Monaco, Membre de la Société « La Carabine de Monaco » ;
Wladimir Landau, Dirigeant de la Fédération Monégasque de Lawn-Tennis ;
Louis Prat, Maître d'Armes de la Société « L'Epée et le Pistolet de Monaco » ;
Pierre Rocchesani, Membre de la Société des Régates de Monaco. H

ART. 3.

La Médaille de Croisième classe de l'Education Physique et des Sports est accordée à :

MM. Joseph Crovetto, Membre de la Société « L'Etoile de Monaco » ;

Jean Fiori, Membre fondateur de la Société « La Carabine de Monaco » ;

Sylvius Luca, Vice-Président de la Section Football de l'Association Sportive de Monaco.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize janvier mil neuf cent quarante-huit.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
A. MÉLIN.

Ordonnance Souveraine n° 3.597, du 16 janvier 1948, accordant la Médaille d'Honneur.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 2 de Notre Ordonnance du 20 avril 1925 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

La Médaille d'Honneur de deuxième classe est accordée, pour actes de courage et de dévouement, à M. Paul Scotto.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize janvier mil neuf cent quarante-huit.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
A. MÉLIN.

Ordonnance Souveraine n° 3.598, du 16 janvier 1948, accordant la Médaille d'Honneur.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

La Médaille d'Honneur de deuxième classe est accordée à M^{lle} Pauline Cassini, en religion Sœur Marguerite, de la Congrégation des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize janvier mil neuf cent quarante-huit.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
A. MÉLIN

Ordonnance Souveraine n° 3.599, du 16 janvier 1948, accordant des Médailles d'Honneur.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

La Médaille d'Honneur de deuxième classe est accordée à :

MM. Etienne Battaglia, Inspecteur de la Sûreté Publique ;

Rémy Anne, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers ;

Pierre Paul, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers ;

Jean-Baptiste Ghiano, Sapeur-Pompier ;

Joseph Cuchet, Agent de la Sûreté Publique.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize janvier mil neuf cent quarante-huit.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
A. MÉLIN.

Ordonnance Souveraine n° 3.600, du 16 janvier 1948, accordant des Médailles d'Honneur.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur de deuxième classe est accordée à M. Joseph Berardo, Garçon de Bureau à la Direction des Travaux Publics.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur de troisième classe est accordée à :

M^{lle} Marie Féraud, Factrice aux écritures, chargée du Service des Renseignements à la Gare de Monaco ;

MM. Marius Bouer, Conducteur des Travaux à l'Office des Téléphones ;
 Jean Bruno, Opérateur de nuit à l'Office des Téléphones ;
 René Daniel, Facteur de Ville au Bureau de Monaco-Ville ;
 Louis Floret, Commis de Première Classe à la Gare de Monte-Carlo ;
 René Pagès, Magasinier à l'Office des Téléphones ;
 Joseph Sangiano, Monteur à l'Office des Téléphones.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize janvier mil neuf cent quarante-huit.

LOUIS.

Par le Prince :
 Le Secrétaire d'Etat,
 A. MÉLIN.

Ordonnance Souveraine n° 3601, du 16 Janvier 1948, accordant des Médailles d'Honneur.

LOUIS II
 PAR LA GRACE DE DIEU
 PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

La Médaille d'Honneur de deuxième classe est accordée à :

MM. Emile Gavi, Membre du Conseil d'Administration de l'Union Chorale ;
 Auguste Monaco, Membre de la Musique Municipale ;
 Henri Monasterollo, Vice-Président de la Société « La Palladienne » ;
 Lucien Rousselot, Membre de la Société Philharmonique.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize janvier mil neuf cent quarante-huit.

LOUIS.

Par le Prince :
 Le Secrétaire d'Etat,
 A. MÉLIN.

Ordonnance Souveraine n° 3602, du 16 Janvier 1948, accordant des Médailles du Travail.

LOUIS II
 PAR LA GRACE DE DIEU
 PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

La Médaille du Travail de seconde classe est accordée à :

MM. Louis Vieux, Notre Premier Mécanicien ;
 Edgard Devos, Valet de Chambre attaché à Notre Maison ;
 M^{me} Charlotte Ghisoli, Fille de Chambre au Palais de Monaco ;
 M. André Lefèvre, Palefrenier au Château de Marchais.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize janvier mil neuf cent quarante-huit.

LOUIS.

Par le Prince :
 Le Secrétaire d'Etat,
 A. MÉLIN.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel du 13 Janvier 1948 portant nomination d'un Commis Principal aux Essais à l'Office des Téléphones.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
 Vu l'Ordonnance Souveraine du 9 mars 1939 portant création d'un Office des Téléphones ;
 Vu l'Arrêté Ministériel du 28 avril 1939 concernant le Statut du personnel de l'Office précité ;
 Vu la délibération du Conseil de Gouvernement des 30 octobre et 4 novembre 1947 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Irénée Carpinelli, Commis aux Mesures à l'Office des Téléphones, est nommé Commis Principal aux Essais (3^e classe). Cette nomination prendra effet à compter du 1^{er} janvier 1948.

ART. 2.

MM. les Conseillers de Gouvernement pour les Finances et l'Economie Nationale et pour les Travaux Publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le treize janvier mil neuf cent quarante-huit.

Le Ministre d'Etat,
 P. DE WITASSE.

Arrêté Ministériel du 13 janvier 1948 portant nomination d'une Surveillante Comptable à l'Office des Téléphones.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'Ordonnance Souveraine du 9 mars 1939 portant création d'un Office des Téléphones ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 28 avril 1939 concernant le Statut du personnel de l'Office précité ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement des 30 octobre et 4 novembre 1947 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M^{me} Rosa Saquet, Comptable Spécialisée à l'Office des Téléphones, est nommée Surveillante Comptable audit Office (2^e classe). Cette nomination prendra effet à compter du 1^{er} janvier 1948.

ART. 2.

MM. les Conseillers de Gouvernement pour les Finances et l'Economie Nationale et pour les Travaux Publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le treize janvier mil neuf cent quarante-huit.

Le Ministre d'Etat,
P. DE WITASSE.

Arrêté Ministériel du 13 janvier 1948 portant nomination d'un Contrôleur I. E. M. à l'Office des Téléphones.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'Ordonnance Souveraine du 9 mars 1939 portant création d'un Office des Téléphones ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 28 avril 1939 concernant le Statut du personnel de l'Office précité ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement des 30 octobre et 4 novembre 1947 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Pierre Levesy, Vérificateur Principal Spécialisé à l'Office des Téléphones, est nommé Contrôleur I. E. M. audit Office (7^e classe).

Cette nomination prendra effet à compter du 1^{er} janvier 1948.

ART. 2.

MM. les Conseillers de Gouvernement pour les Finances et l'Economie Nationale et pour les Travaux Publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le treize janvier mil neuf cent quarante-huit.

Le Ministre d'Etat,
P. DE WITASSE.

Arrêté Ministériel du 13 janvier 1948 portant nomination de Comptables Spécialisées à l'Office des Téléphones.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'Ordonnance Souveraine du 9 mars 1939 portant création d'un Office des Téléphones ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 28 avril 1939 concernant le Statut du personnel de l'Office précité ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement des 30 octobre et 4 novembre 1947 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont nommées à l'Office des Téléphones, en qualité de Comptables Spécialisées :

M^{mes} Alice Magnani, née Bianchi (4^e classe) ;

Louise Malcontenti (5^e classe) ;

M^{lle} Hélène Vigliano (4^e classe).

Ces nominations prendront effet à compter du 1^{er} janvier 1948.

ART. 2.

MM. les Conseillers de Gouvernement pour les Finances et l'Economie Nationale et pour les Travaux Publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le treize janvier mil neuf cent quarante-huit.

Le Ministre d'Etat,
P. DE WITASSE.

Arrêté Ministériel du 13 janvier 1948 portant nomination de Surveillantes d'Interurbain à l'Office des Téléphones.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'Ordonnance Souveraine du 9 mars 1939 portant création d'un Office des Téléphones ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 28 avril 1939 concernant le Statut du personnel de l'Office précité ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement des 30 octobre et 4 novembre 1947 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont nommées à l'Office des Téléphones, en qualité de Surveillantes d'Interurbain :

M^{mes} Elise Impetti (4^e classe) ;

Marie Fontaine (3^e classe).

Ces nominations prendront effet à compter du 1^{er} janvier 1948.

ART. 2.

MM. les Conseillers de Gouvernement pour les Finances et l'Economie Nationale et pour les Travaux Publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le treize janvier mil neuf cent quarante-huit.

Le Ministre d'Etat,
P. DE WITASSE.

Arrêté Ministériel du 13 janvier 1948 portant nomination d'une Comptable Spécialisée à l'Office des Téléphones.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'Ordonnance Souveraine du 9 mars 1939 portant création d'un Office des Téléphones ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 28 avril 1939 concernant le Statut du personnel de l'Office précité ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement des 30 octobre et 4 novembre 1947 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M^{me} Pierrette Revelly, Opératrice Principale (3^e classe) à l'Office des Téléphones, est nommée Comptable Spécialisée (3^e classe).

ART. 2.

MM. les Conseillers de Gouvernement pour les Finances et l'Economie Nationale et pour les Travaux Publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le treize janvier mil neuf cent quarante-huit.

Le Ministre d'Etat,
P. DE WITASSE.

Arrêté Ministériel du 13 janvier 1948 portant nomination d'un Surveillant Principal de nuit à l'Office des Téléphones.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'Ordonnance Souveraine du 9 mars 1939 portant création d'un Office des Téléphones ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 28 avril 1939 concernant le Statut du personnel de l'Office précité ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement des 30 octobre et 4 novembre 1947 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Urbain Woolley, Surveillant de Nuit à l'Office des Téléphones, est nommé Surveillant Principal de nuit audit Office (3^e classe).

Cette nomination prendra effet à compter du 1^{er} janvier 1948.

ART. 2.

MM. les Conseillers de Gouvernement pour les Finances et l'Economie Nationale et pour les Travaux Publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le treize janvier mil neuf cent quarante-huit.

Le Ministre d'Etat,
P. DE WITASSE.

Arrêté Ministériel du 13 janvier 1948 portant nomination d'une Commise aux Essais à l'Office des Téléphones.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'Ordonnance Souveraine du 9 mars 1939 portant création d'un Office des Téléphones ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 28 avril 1939 concernant le Statut du personnel de l'Office précité ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement des 30 octobre et 4 novembre 1947 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M^{me} Elise Moïnard, Opératrice Principale à l'Office des Téléphones, est nommée Commise aux Essais (3^e classe).

Cette nomination prendra effet à compter du 1^{er} janvier 1948.

ART. 2.

MM. les Conseillers de Gouvernement pour les Finances et l'Economie Nationale et pour les Travaux Publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le treize janvier mil neuf cent quarante-huit.

Le Ministre d'Etat,
P. DE WITASSE.

Arrêté Ministériel du 13 janvier 1948 portant nomination de Chefs d'équipe à l'Office des Téléphones.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'Ordonnance Souveraine du 9 mars 1939 portant création d'un Office des Téléphones ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 28 avril 1939 concernant le Statut du personnel de l'Office précité ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement des 30 octobre et 4 novembre 1947 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont nommés à l'Office des Téléphones, en qualité de Chefs d'équipe :

MM. Séraphin Robin (3^e classe) ;

François Magagli (4^e classe) ;

Joseph Sangiano (3^e classe).

Ces nominations prendront effet à compter du 1^{er} janvier 1948.

ART. 2.

MM. les Conseillers de Gouvernement pour les Finances et l'Economie Nationale et pour les Travaux Publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le treize janvier mil neuf cent quarante-huit.

Le Ministre d'Etat,
P. DE WITASSE.

Arrêté Ministériel du 13 janvier 1948 portant nomination d'un Commis aux Essais à l'Office des Téléphones.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'Ordonnance Souveraine du 9 mars 1939 portant création d'un Office des Téléphones ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 28 avril 1939 concernant le Statut du personnel de l'Office précité ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement des 30 octobre et 4 novembre 1947 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Antoine Sismondini, Ouvrier-monteur Spécialisé à l'Office des Téléphones, est nommé Commis aux Essais audit Office (3^e classe).

Cette nomination prendra effet à compter du 1^{er} janvier 1948.

ART. 2.

MM. les Conseillers de Gouvernement pour les Finances et l'Economie Nationale et pour les Travaux Publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le treize janvier mil neuf cent quarante-huit.

Le Ministre d'Etat,
P. DE WITASSE.

Arrêté Ministériel du 13 Janvier 1948 portant nomination d'un Membre du Comité de Contrôle de la Caisse Autonome des Retraites.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la Loi n° 455 du 27 juin 1947 sur les retraites des salariés ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 13 janvier 1948 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Amédée Crettaz, Hôtelier, est nommé Membre du Comité de Contrôle de la Caisse Autonome des Retraites, en remplacement de M. Raoul Chenevez, démissionnaire.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le treize janvier mil neuf cent quarante-huit.

Le Ministre d'Etat,
P. DE WITASSE.

Arrêté Ministériel du 13 Janvier 1948 portant nomination d'un Membre du Conseil d'Administration de la Caisse de Compensation des Services Sociaux.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'Ordonnance-Loi n° 397 du 27 septembre 1944 portant création d'une Caisse de Compensation des Services Sociaux ;

Vu l'article 36 de l'Ordonnance Souveraine n° 2.938 du 1^{er} décembre 1944 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 13 janvier 1948 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Amédée Crettaz, Hôtelier, est nommé Administrateur de la Caisse de Compensation des Services Sociaux, en remplacement de M. Raoul Chenevez, démissionnaire.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le treize janvier mil neuf cent quarante-huit.

Le Ministre d'Etat,
P. DE WITASSE.

Arrêté Ministériel du 15 Janvier 1948 portant retrait de l'Arrêté en date du 25 mai 1939 ayant autorisé et approuvé les statuts de la « Société Interoocéanique de Bois ».

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, modifiée par les Ordonnances des 17 septembre 1907, 10 juin 1909, par les Lois n° 71 du 3 janvier 1924, n° 216 du 27 février 1936 et par les Ordonnances-Lois n° 340 du 11 mars 1942 et n° 342 du 25 mars 1942 ;

Vu la Loi n° 408 du 20 janvier 1945, complétant l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, notamment en ce qui concerne la nomination, les attributions et la responsabilité des Commissaires aux Comptes ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 31 décembre 1947 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est rapporté l'Arrêté Ministériel du 25 mai 1939 portant autorisation et approbation des statuts de la Société Interocéanique de Bois.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie Nationale est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quinze janvier mil neuf cent quarante-huit.

Le Ministre d'Etat,
P. DE WITASSE.

Arrêté Ministériel du 15 Janvier 1948 portant retrait de l'Arrêté en date du 28 Janvier 1937 ayant autorisé et approuvé les statuts de la Société « Compagnie Foncière de Monaco ».

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, modifiée par les Ordonnances des 17 septembre 1907, 10 juin 1909, par les Lois n° 71 du 3 janvier 1924, n° 216 du 27 février 1936 et par les Ordonnances-Lois n° 340 du 11 mars 1942 et n° 342 du 25 mars 1942 ;

Vu la Loi n° 408 du 20 janvier 1945, complétant l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, notamment en ce qui concerne la nomination, les attributions et la responsabilité des Commissaires aux Comptes ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 31 décembre 1947 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est rapporté l'Arrêté Ministériel du 28 janvier 1937 portant autorisation et approbation des statuts de la Société anonyme monégasque dénommée Compagnie Foncière de Monaco.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie Nationale est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quinze janvier mil neuf cent quarante-huit.

Le Ministre d'Etat,
P. DE WITASSE.

Arrêté Ministériel du 16 janvier 1948 fixant le prix de vente des bois de chauffage.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
 Vu l'Ordonnance-Loi n° 307 du 10 janvier 1941, complétant et codifiant la législation sur les prix ;
 Vu l'Ordonnance-Loi n° 308 du 21 janvier 1941, modifiant complétant et codifiant la législation sur la production, la circulation et la consommation des produits ;
 Vu l'Ordonnance-Loi n° 344 du 29 mai 1942 modifiant les Ordonnances-Lois n°s 307 et 308 des 10 et 21 janvier 1941 ;
 Vu l'Ordonnance-Loi n° 384 du 5 mai 1944, modifiant l'Ordonnance-Loi n° 307 du 10 janvier 1941 ;
 Vu l'Ordonnance-Loi n° 385 du 5 mai 1944, modifiant l'Ordonnance-Loi n° 308 du 21 janvier 1941 ;
 Vu l'Arrêté Ministériel du 20 octobre 1947, fixant le prix de vente des bois de chauffage ;
 Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 16 janvier 1948 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

A compter du 7 janvier 1948, les prix de vente des bois de chauffage aux consommateurs sont fixés comme suit :

	La Tonne	
	jusqu'à 1.000 Kg.	plus de 1.000 Kg
Mirus dur 30/35	3.750 frs	3.650 frs
Mirus dur 15/20	3.850 »	3.750 »
Bois résineux mous 30/35	3.350 »	3.250 »
Bois résineux mous 15/20	3.450 »	3.350 »
Bois d'allumage	4.150 »	4.050 »

taxe sur les paiements en sus.

ART. 2.

Ce tarif devra être affiché de façon très visible dans tous les bureaux des commandes des négociants en bois et charbons.

ART. 3.

L'Arrêté Ministériel du 20 octobre 1947, sus-visé, est abrogé.

ART. 4.

MM. les Conseillers de Gouvernement pour les Travaux Publics et pour l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le seize janvier mil neuf cent quarante-huit.

Le Ministre d'Etat.
 P. DE WITASSE.

Arrêté affiché au Ministère d'Etat le 19 janvier 1948.

Arrêté Ministériel du 16 janvier 1948 nommant les Membres du Conseil des Services Sociaux.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
 Vu l'Ordonnance-Loi n° 397 du 27 septembre 1944 portant création d'une Caisse de Compensation des Services Sociaux ;
 Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.571 du 5 décembre 1947 instituant un Conseil des Services Sociaux ;
 Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 16 janvier 1948 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont nommés Membres du Conseil des Services Sociaux :

MM. Pierre Blanchy, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics, Président ;

- Arthur Crovetto, Conseiller de Légation, Chargé de Mission au Ministère d'Etat ;
- Pierre Notari, Secrétaire de Légation, Chargé de Mission au Ministère d'Etat ;
- Constant Barriéra, Directeur du Service du Contentieux et des Etudes Législatives ;
- le Docteur Etienne Boéri, Directeur du Service d'Hygiène et de Salubrité Publique ;
- Robert Sanmori, Directeur des Services Sociaux ;
- Louis Caravel, Inspecteur du Travail ;
- le Docteur Jean Drouhard, Membre du Conseil de l'Ordre des Médecins ;
- Julien Rebaudengo, Entrepreneur, Président de la Fédération Patronale Monégasque ;
- Paul Thévenin, Industriel, Vice-Président de la Fédération Patronale Monégasque ;
- Albert Pinhas, Industriel, Membre de la Fédération Patronale Monégasque ;
- Louis Caminale, Hôtelier, Membre de la Fédération Patronale Monégasque ;
- Charles Soccal, Secrétaire Général de l'Union des Syndicats ;
- Armand Svava, Secrétaire Administratif de l'Union des Syndicats ;
- André Morra, Membre de l'Union des Syndicats ;
- Célestin Boher, Membre de l'Union des Syndicats.

ART. 2.

Assistent aux réunions du Conseil des Services Sociaux, à titre consultatif :

- MM. Jean Ciaï, Directeur de l'Hôpital ;
- Louis Passeron, Directeur de l'Office d'Assistance Sociale ;
- Amédée Borghini, Directeur de la Caisse Autonome des Retraites ;
- André Michel, Directeur de la Caisse de Compensation des Services Sociaux.

ART. 3.

MM. les Conseillers de Gouvernement pour les Travaux Publics et pour l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le seize janvier mil neuf cent quarante-huit.

Le Ministre d'Etat,
 P. DE WITASSE.

Arrêté Ministériel du 19 janvier 1948 autorisant la modification des statuts de la Société « Ecole Internationale par Correspondance ».

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée le 5 décembre 1947, par M. André Moreau La Gauthay, Directeur Général, demeurant à Monte-Carlo, 6, boulevard d'Italie, agissant en vertu des pouvoirs à lui conférés

par l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société *Ecole Internationale par Correspondance* ;

Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de ladite Société tenue à Monaco, le 15 novembre 1947, portant augmentation du capital social et modification des statuts ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, modifiée par les Ordonnances des 17 septembre 1907, 10 juin 1909, par les Lois n° 71 du 3 janvier 1924, n° 216 du 27 février 1936 et par les Ordonnances-Lois n° 340 du 11 mars 1942 et n° 342 du 25 mars 1942 ;

Vu la Loi n° 408 du 20 janvier 1945, complétant l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, notamment en ce qui concerne la nomination, les attributions et la responsabilité des Commissaires aux Comptes ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.167 du 29 janvier 1946 réglant l'établissement du bilan des Sociétés Anonymes et en Commandite ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.183 du 23 février 1946 relative aux titres des Sociétés par Actions ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 31 décembre 1947 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont approuvées les résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société *Ecole Internationale par Correspondance* en date du 15 novembre 1947 portant augmentation du capital social de la somme de cinq cent mille (500.000) francs à celle de un million cinq cent mille (1.500.000) francs, par l'émission de mille (1.000) actions nouvelles de mille (1.000) francs chacune de valeur nominale et conséquemment modification de l'article 4 des statuts.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au *Journal de Monaco*, dans les délais et après accomplissement des formalités prévues par les Lois n° 71 du 3 janvier 1924, n° 216 du 27 février 1936 et par l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942.

ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie Nationale est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-neuf janvier mil neuf cent quarante-huit.

Le Ministre d'Etat,
P. DE WITASSE.

Arrêté Ministériel du 19 janvier 1948 autorisant la modification des statuts de la Société « L'Expansion de Commerce et d'Industrie ».

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée le 3 décembre 1947, par M. Alfred Romagnan-Chiabaut, demeurant à Monte-Carlo, 2, rue des Lilas, agissant en vertu des pouvoirs à lui conférés par l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société *L'Expansion de Commerce et d'Industrie* ;

Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de ladite Société tenue à Monaco, le 19 novembre 1947, portant augmentation du capital social et modification des statuts ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, modifiée par les Ordonnances des 17 septembre 1907, 10 juin 1909, par les Lois n° 71 du 3 janvier 1924, n° 216 du 27 février 1936 et par les Ordonnances-Lois n° 340 du 11 mars 1942 et n° 342 du 25 mars 1942 ;

Vu la Loi n° 408 du 20 janvier 1945, complétant l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, notamment en ce qui concerne la nomination, les attributions et la responsabilité des Commissaires aux Comptes ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.167 du 29 janvier 1946 réglant l'établissement du bilan des Sociétés Anonymes et en Commandite ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.183 du 23 février 1946 relative aux titres des Sociétés par Actions ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 31 décembre 1947 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont approuvées les résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société *L'Expansion de Commerce et d'Industrie*, en date du 19 novembre 1947, portant :

1° augmentation du capital social de la somme de deux millions (2.000.000) de francs à celle de dix millions (10.000.000) de francs, par l'émission de huit mille (8.000) actions nouvelles de mille (1.000) francs chacune de valeur nominale et conséquemment modification de l'article 4 des statuts ;

2° modification des articles 10, 21 et 22 des statuts.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au *Journal de Monaco*, dans les délais et après accomplissement des formalités prévues par les Lois n° 71 du 3 janvier 1924, n° 216 du 27 février 1936 et par l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942.

ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie Nationale est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-neuf janvier mil neuf cent quarante-huit.

Le Ministre d'Etat,
P. DE WITASSE.

Arrêté Ministériel du 20 janvier 1948 portant nomination du Président et des Membres de la Commission de la Fonction Publique.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 2.926, en date du 11 novembre 1944, autorisant les Fonctionnaires et Agents de l'Etat et de la Commune à se grouper en Syndicats professionnels ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.256 du 2 juillet 1946, portant création d'une Commission de la Fonction Publique ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.330 du 13 novembre 1946, constituant le Statut des Fonctionnaires, Agents et Employés de l'Ordre Administratif ;

Vu notre Arrêté du 14 octobre 1946, nommant les Membres de la Commission de la Fonction Publique ;

Vu notre Arrêté du 28 août 1947 désignant le Président de ladite Commission ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 20 janvier 1948 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Marcel Michel, Secrétaire Général du Ministère d'Etat, est chargé de la présidence de la Commission de la Fonction Publique, en remplacement de M. Charles Saytour, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ART. 2.

Feront partie de la Commission de la Fonction Publique :

Membres désignés par le Gouvernement :

MM. Pierre Notari, Secrétaire de Légation, représentant le Ministère d'Etat ;

Georges Borghini, Chef de Division, représentant le Département des Finances et de l'Economie Nationale ;

Raoul Biancheri, Chef de Division, représentant le Département des Travaux Publics ;

Charles Minazzoli, Rédacteur, représentant le Département de l'Intérieur ;

Jean Cerutti, Secrétaire Général de la Direction des Services Judiciaires.

Membres désignés par le Syndicat des Fonctionnaires :

M^{me} Zilliox, née Fontana Marguerite, Professeur au Lycée ;

MM. Louis Pauli, Commis Principal à la Direction du Budget et du Trésor ;

Charles Girtler, Conservateur de la Bibliothèque Communale ;

Jules Soccal, Attaché à la Bibliothèque Communale ;

Albert Tardieu, Agent de la Police Municipale.

ART. 3.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt janvier mil neuf cent quarante-huit.

Le Ministre d'Etat.
P. DE WITASSE.

AVIS — COMMUNICATIONS INFORMATIONS

Fête Nationale de la Principauté.

Selon une coutume déjà ancienne, une manifestation charitable a précédé aux cérémonies et réjouissances organisées à l'occasion

de la Fête Nationale Monégasque. Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain, dans Son désir d'associer les malheureux à l'allégresse générale, avait daigné mettre à la disposition de la Municipalité une somme importante à répartir entre les personnes secourues par l'Office d'Assistance Sociale et un certain nombre d'Institutions de Bienfaisance. Cette répartition a été effectuée par les soins de la Mairie le vendredi après-midi 16 janvier.

Dans la matinée du même jour, S. A. S. le Prince avait procédé à la remise des insignes de l'Ordre de Saint-Charles à des Membres de Sa Maison, à des fonctionnaires et à quelques personnalités marquantes de la Principauté. La liste des nouveaux dignitaires figure dans le texte des Ordonnances Souveraines publiées dans ce numéro.

Le soir, une foule joyeuse a parcouru les rues brillamment illuminées et pavoisées aux couleurs monégasques et, à 20 heures 45, un feu d'artifice a été tiré des jetées du Port et du Quai de Commerce, éclairant le ciel de mille feux multicolores. L'embaumement général du Rocher et un splendide bouquet ont mis fin à cet enchantement des yeux.

Samedi, 17 Janvier, à 10 heures, S. Exc. le Ministre d'Etat, assisté de M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur et de M. le Secrétaire Général, a remis, d'une part, la Médaille d'Honneur à des agents de Police, à des employés de l'Etat et des Administrations mixtes, en témoignage de satisfaction pour les services rendus pendant de longues années et, d'autre part, la Médaille de l'Education Physique et des Sports à quelques personnes qui, soit par l'exemple, soit par l'effort personnel, ont donné au sport dans la Principauté un essor remarquable.

De son côté, à la même heure et dans les locaux de la Mairie, M. le Maire remettait la Médaille d'Honneur à des employés des Services Municipaux, ainsi qu'à divers des Membres de la Musique Municipale, de la Société Philharmonique, de l'Union Chœrale et de La Palladienne.

A 11 heures, un Te Deum solennel a été célébré à la Cathédrale.

A l'arrivée du Prince Souverain et de Sa Suite, les honneurs ont été rendus par les Carabiniers, en grande tenue, sous les ordres du Chef d'Escadrons de Knorré, Commandant la Compagnie.

Reçu à l'entrée de la Place Saint-Nicolas par S. Exc. Monseigneur Rivière, Evêque de Monaco, et M. le Chanoine Saint-Chartier, Curé, S. A. S. le Prince Louis II, en tenue de Général de Division, s'est rendu dans le Chœur, accompagné de S. A. S. la Princesse Ghislaine, S. A. S. le Prince Héritaire, le Baron et la Baronne Gautsch, la Comtesse de Baciocchi, le Lieutenant-Colonel Millescamp, Aide-de-Camp.

S. Exc. M. de Witasse, Ministre d'Etat, avait pris place dans la nef centrale, ayant à sa droite M. Charles Bellando de Castro, Président du Conseil National, le Comte de Maleville, Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles, MM. Paul Noghès et Pierre Blanchy, Conseillers de Gouvernement, M. Charles Palmaro, Maire ; à sa gauche, M. Loncle de Forville, Directeur des Services Judiciaires, Président du Conseil d'Etat et les Membres de cette Haute Assemblée. Aux autres rangs se tenaient les Membres du

Conseil National, du Conseil Communal, du Conseil Economique, du Corps Judiciaire, du Tribunal du Travail, les Officiers, les Chefs de Service et les Fonctionnaires de l'Etat et de la Commune, des Services Mixtes, les représentants de la Société des Bains de Mer et des Comités de Bienfaisance des Colonies Etrangères.

Dans le transept, du côté de l'Evangile, se tenaient les Membres de la Maison du Prince, ayant à leur tête S. Exc. M. A. Mélin, Ministre Plénipotentiaire, Secrétaire d'Etat, Directeur du Cabinet. En face, du côté de l'Epître, des places réservées étaient occupées par S. Exc. M. Lozé, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Monaco en France, le Baron Fain, Consul Général de France et les Membres du Corps Consulaire. A gauche de celui-ci, se trouvaient le Vice-Amiral Nares, Président du Comité de Direction du Bureau Hydrographique International, le Contre-Amiral Nichols, membre du dit Comité et le Capitaine de Vaisseau Bencker, Secrétaire Général.

L'office religieux a été célébré par S. Exc. Monseigneur Rivière, Evêque, assisté de Monseigneur Laffitte, Vicaire Général, et entouré des Membres du Clergé. La Maîtrise de la Cathédrale, sous la direction de M. l'Abbé Carol, Maître de Chapelle, a exécuté des morceaux de musique religieuse de Haendel, R. de Lassus, et le Te Deum de Molitor. M. Bourdon, organiste, a exécuté une page de F. Couperin et une Marche Solennelle de sa composition, dédiée à S. A. S. le Prince Souverain.

A la fin de la cérémonie, Leurs Altesses Sérénissimes, saluées à la sortie de l'église par les Carabiniers, ont regagné le Palais.

Les personnalités officielles ont alors quitté la Cathédrale et se sont rendues sur la Place du Palais où devait avoir lieu la revue des Compagnies des Carabiniers et des Sapeurs-Pompiers. Celles-ci, sous les ordres du Commandant de Knorré, ont été passées en revue par S. A. S. le Prince Héritaire, en tenue de Lieutenant de l'Armée Française, escorté du Colonel de Boissieu, Commandant supérieur de la Force Publique et du Lieutenant-Colonel Millescamps, Aide-de-Camp. Après la remise de Médailles d'Honneur aux caporaux Rémy Anne et Pierre Paul, ainsi qu'au sapeur Ghiano, de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, les troupes ont défilé de façon impeccable.

Dans l'après-midi, pendant qu'une partie de la population prenait plaisir au spectacle donné, sur la Place du Palais, par les « Tréteaux Chantants de Radio Monte-Carlo », une affluente nombreuse assistait, sur les Terrasses du Casino, au concert de la Musique Municipale dirigée par M. Georges Detaille.

A 21 heures, une représentation de gala a été donnée dans la Salle Garnier. A son entrée, S. A. S. le Prince a été salué par l'hymne monégasque, écouté debout par une assistance aussi nombreuse qu'élégante.

Son Altesse Sérénissime, qu'accompagnaient S. A. S. la Princesse Ghislaine, S. A. S. le Prince Héritaire, LL. AA. SS. le Prince et la Princesse Hohenlohe, le Baron et la Baronne Gautsch, avait invité dans Sa loge M. le Président du Conseil National et M^{me} Charles Bellando de Castro, le Comte de Maleville, S. Exc. le Ministre Plénipotentiaire et M^{me} Alexandre Mélin, le

Lieutenant-Colonel et M^{me} Millescamps, le Docteur et M^{me} Louët, la Comtesse de Baciocchi, M^{me} Chaintre, M^{me} Millescamps.

S. Exc. le Ministre d'Etat et M^{me} de Witasse recevaient dans leur loge S. Exc. M. Lozé, Ministre Plénipotentiaire de Monaco en France, M. le Consul Général de France et M^{me} la Baronne Fain, M. le Consul Général de Grande-Bretagne et M^{me} Hole, M. le Consul Général de Belgique et M^{me} Willy-Lamot, M. le Consul de Suisse et M^{me} Manz, M. le Consul de Tchécoslovaquie et M^{me} J. Omiliak, M. Hamza, Consul d'Egypte.

La loge municipale était occupée par M. le Maire et M^{me} Charles Palmaro, M. le Premier Adjoint et M^{me} Laure Jioffredy, M. Louis Notari, Deuxième Adjoint, M. le Troisième Adjoint et M^{me} Devissi.

Le spectacle, au programme duquel figuraient, en première partie, « Le Vieil Aigle », de Raoul Gunsbourg, sous la direction de M. Tomasi, et, en seconde partie, un fragment de « La Norma », de Bellini, et un acte du « Barbier de Séville », de Rossini, sous la direction de M. La Rotella, a obtenu, en raison d'une interprétation de tout premier ordre, un franc succès.

A l'heure où se terminait cette soirée artistique, le bal populaire organisé dans la salle des Conférences du Quai de Plaisance battait son plein et une foule animée entourait encore les barraques installées sur le Quai Albert 1^{er}.

Favorisée par un très beau temps, la Fête qui s'est déroulée les 16 et 17 Janvier a été, pour les Monégasques, une nouvelle occasion de manifester leur respectueuse dévotion à l'égard de leur Souverain et de la Famille Princière, sentiment que partage, sans distinction de nationalité, toute la population de la Principauté.

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

PARQUET GENERAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de Pissarello, Huissier, en date du 12 janvier 1948, enregistré, le nommé GOTZ Charles-Chrétien, né le 17 septembre 1908, à Strasbourg (Bas-Rhin), ayant demeuré à Beausoleil, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître personnellement le mardi 24 février 1948, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention d'abus de confiance; — délit prévu et réprimé par l'article 406 du Code Pénal.

Pour extrait :

P. Le Procureur Général,
J.-M. BRUNNES, Premier Substitut.

Etude de M^e LOUIS AURÉGLIA
Docteur en Droit, Notaire
2, boulevard des Moulins, Monte-Carlo

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

(Première Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Aurégia, notaire à Monaco, le 27 octobre 1947, M. Jean-Ange FERRARO, commerçant, demeurant à Monaco, 2, Chemin de la Turbie, époux de M^{me} Louise CAMPANA, a vendu à M. Jean-Fernand-Pierre PENE, dit Ralph, propriétaire, demeurant à Nice (A.-M.) chemin des Collinettes, villa « Mirambel », le fonds de commerce de vente en gros, demi-gros et détail de volailles, gibier, salaisons, œufs, beurre et fromage dénommé « Toulouse et Bresse », exploité à Monaco, dans un immeuble à l'angle des rues Terrazzani et des Açores.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Aurégia, notaire, dans les dix jours de l'insertion qui suivra la présente.

Monaco, le 22 janvier 1948.

(Signé :) L. AURÉGLIA.

Etude de M^e LOUIS AURÉGLIA
Docteur en Droit, Notaire
2, boulevard des Moulins, Monte-Carlo

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Louis Aurégia, notaire à Monaco, le 13 novembre 1947, M^{me} Christine-Joséphine-Léonie FARINA, célibataire majeure, commerçante, demeurant à Monaco, 3, Chemin de la Turbie, a vendu à M^{me} Germaine-Louise TAGLIAPERRI, couturière, épouse de M. Victor-Jules ROCCA, chauffeur, avec qui elle demeure à Beausoleil (A.-M.), 1, rue Jules-Ferry, le fonds de commerce de vente de lingerie et de parfumerie avec atelier de blanchissage et de repassage situé à Monaco, 3, Chemin de la Turbie.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Aurégia, notaire à Monaco, dans les dix jours de la présente.

Monaco, le 22 janvier 1948.

(Signé :) L. AURÉGLIA.

OFFICE COMMERCIAL ET IMMOBILIER
31, boulevard des Moulins, Monte-Carlo

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième Insertion)

Aux termes d'un acte s. s. p. du 30 septembre 1947, enregistré, M^{me} SAPEY Fortunée-Marie-Louise, demeurant à Monte-Carlo, 6, Passage Grana, a cédé à M. Maurice DAILLY, demeurant 60, rue du Port, à Clermont-Ferrand, un fonds de commerce de broderie, sis au n° 6 de l'avenue St-Michel à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Office Commercial et Immobilier, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 22 janvier 1948.

Etude de M^e JEAN-CHARLES REY
Docteur en Droit, Notaire
2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco

MODERNA

(Société Anonyme Monégasque)

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance-Loi n° 340, du 11 mars 1942, sur les sociétés par actions, il est donné avis que les expéditions des actes ci-après :

1° Statuts de la Société Anonyme Monégasque *Moder-na*, au capital de 1.000.000 de francs, avec siège social n° 8, avenue de l'Annonciade, à Monte-Carlo, établis en brevet, aux termes de 3 actes reçus les 30 novembre 1946, 12 février et 10 avril 1947, par M^e Rey, notaire soussigné, et déposés, après approbation, au rang des minutes du même notaire, par acte du 5 mai 1947.

2° Déclaration de souscription et de versement de capital, faite par le Fondateur, suivant acte reçu, le 6 janvier 1948, par M^e Rey, notaire soussigné.

3° Délibération de l'Assemblée Générale Constitutive, tenue, au siège social, le 7 janvier 1948, déposée, avec les pièces constatant sa régularité au rang des minutes du notaire soussigné, par acte du même jour.

ont été déposés le 21 janvier 1948, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 22 janvier 1948.

(Signé :) J.-C. REY.

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^r Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 5 décembre 1946. Cent-soixante-quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 2.073, 3.388, 19.392, 19.966, 23.616, 24.241 à 24.245, 25.633, 28.198 à 28.200, 29.033, 29.515 à 29.518, 31.422, 35.106, 36.249, 36.649, 40.932, 45.676, 47.097, 51.781, 51.783, 57.300, 82.893, 85.508, 301.073, 301.074, 301.259, 305.147, 305.180, 309.914, 317.519, 317.798, 325.135, 340.975, 345.629, 346.505, 346.506, 347.976, 349.166, 358.697 à 358.699, 358.701 à 358.706, 359.566, 359.567, 359.736 à 359.751, 361.761, 374.388, 385.964, 386.374, 387.903, 387.904, 390.365, 391.140, 391.970, 391.909 à 394.413, 402.200, 402.201, 419.521 à 419.510, 421.433, 422.065, 428.438, 430.122, 430.123, 430.653, 432.992, 434.725 à 434.731, 437.834, 440.661, 443.753, 445.660, 451.607 à 451.610, 455.324 à 455.327, 456.484, 457.753 à 457.755, 458.440, 460.726, 460.953, 461.969, 462.123, 464.494, 466.418, 466.419, 466.396, 466.397, 493.712 à 493.714, 495.889, 500.205, 500.829, 502.679 à 502.681, 507.038 à 507.041, 509.823 à 509.827, 511.658, 513.787 à 513.793

Exploit de M^r Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 7 décembre 1946. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 27.822, 45.301.

Exploit de M^r Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1946. Une Obligation 5 % 1935 de £ 10 de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 11.659.

Exploit de M^r P. Pissarello, huissier à Monaco, en date du 18 décembre 1946. Soixante-quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 14.318, 14.919, 14.920, 15.27, 16.011, 26.634, 36.844, 37.583, 41.966, 46.810, 61.460, 64.560 à 64.574, 64.732, 64.748 à 64.700, 82.872, 317.043, 329.131, 401.105 à 401.497, 422.430, 464.143, 471.997 à 472.017, 472.018, 472.919, 502.934, 506.711 à 506.715, 511.247.

Exploit de M^r Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 28 décembre 1946. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 44.200, 50.126 et Trois Cinquièmes d'Actions de la même Société portant les numéros 452.506 à 452.508.

Exploit de M^r Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 28 décembre 1946. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 42.107, 46.196.

Exploit de M^r Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 28 décembre 1946. Dix-Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco portant les numéros 452.513 à 452.522.

Exploit de M^r Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 28 décembre 1946. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 452.523 à 452.527.

Exploit de M^r Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 6 février 1947. Neuf Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 5.692, 6.874, 14.682, 24.890, 32.091, 40.316, 42.851, 49.883 61.182, coupon n° 106 attaché.

Exploit de M^r Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 6 février 1947. Une Obligation 5 % 1935, de 10 livres sterling de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 17.754.

Exploit de M^r Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 11 février 1947. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 305.907, 312.769.

Exploit de M^r Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 15 février 1947. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 384.789, 387.408, 387.409, 473.293, 473.204.

Titres frappés d'opposition (suite).

Exploit de M^r Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 26 février 1947. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 42.740 et Un Dixième d'Obligation 5 % 1935 de la même Société portant le numéro 5.444, Série II., jouissance 1^{er} mai 1944.

Exploit de M^r Pissarello, huissier à Monaco, en date du 26 février 1947. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 21.463, 42.387 et de Trois Cinquièmes d'Actions de la même Société portant les numéros 431.745, 431.748, 431.749.

Exploit de M^r Pissarello, huissier à Monaco, en date du 12 mai 1947. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 336.562 à 336.564.

Exploit de M^r Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 12 août 1947. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 30.230, 33.092, 43.602, 50.411 et de Cinq Cinquièmes d'Actions de la même Société portant les numéros 336.970 à 336.974.

Exploit de M^r Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 9 janvier 1948. Huit Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 505, 5.000, 10.594, 16.402, 18.193, 26.665, 27.620, 33.808. Et Neuf Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 4.196, 307.649, 307.650, 307.651, 388.709, 388.710, 388.711, 388.712, 388.713.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^r Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 13 février 1947. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 35.907, 312.679.

Du 7 Juin 1947. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 5.276, 16.560, 22.759 et 57.688.

Exploit de M^r Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 19 juin 1947. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 55.628, 55.316 et 365.563.

Exploit de M^r Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 29 juillet 1947. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 23.469 et 25.548 et Trois Cinquièmes d'Actions de la même Société portant les numéros 431.690 à 431.692.

Du 4 décembre 1947. Vingt-deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 52.235, 305.918, 305.919, 332.051, 334.092, 338.485, 342.559, 343.606, 344.390, 357.684, 373.685, 406.300, 412.487, 412.488, 418.377, 439.796, 440.312, 494.233, à 494.236, 494.242.

Titres frappés de déchéance.

Du 24 février 1947. Sept Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 481, 44.971, 44.972, 51.042, 51.043, 385.417, 385.418.

Du 27 mars 1947. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 18.400, 303.010, 303.408, 303.420, 350.904.

Du 8 mai 1947. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 23.469 et 25.548, et de Trois Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 431.690 à 431.692.

Etude de M^e ROBERT BOISSON
 Avocat-Défenseur près la Cour d'Appel de Monaco
 15, rue de la Poste, Monaco

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le lundi 16 février 1948, à 10 heures du matin, à l'au*di*ence des criées du Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice, rue du Colonel-Bellando-de-Castro, il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur,

EN UN SEUL LOT

D'un appartement situé au 3^e étage d'un immeuble au n^o 13, de la rue Saige, au quartier de la Condamine ;

D'un appartement situé au 2^e étage d'un immeuble au n^o 13, de la rue Saige, à Monaco ;

D'un garage situé au rez-de-chaussée d'un immeuble n^o 11, rue Saige ;

Sur la mise à Prix de Deux Cent Mille Francs 200.000 Frs

CONDITIONS PARTICULIERES

Qualité et Procédure.

Cette vente est poursuivie contre le sieur Vincent CASSINI, commerçant, ayant demeuré n^o 15, rue Grimaldi, et en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté de Monaco, le premier jum mil neuf cent quarante-cinq ayant condamné le sieur Vincent CASSINI et le sieur Roger CANIS, pris en sa qualité de séquestre des biens de celui-ci, à payer le principal et les frais de remboursement d'une somme de cent mille francs. Ce jugement signifié par exploit de M^e Pissarello, huissier, le seize juillet mil neuf cent quarante-cinq est devenu définitif.

Désignation des biens à vendre.

Un appartement situé au 3^e étage d'un immeuble n^o 13, rue Saige, au quartier de la Condamine, composé de quatre pièces et cuisine, inscrit au plan cadastral Section B, numéro trois cent vingt-cinq P.

Un appartement situé au 2^e étage du même immeuble, n^o 13, rue Saige, au quartier de la Condamine, cet appartement est composé de quatre pièces et cuisine, inscrit au plan cadastral Section B, numéro trois cent vingt-cinq P.

Un garage pour deux voitures situé au rez-de-chaussée d'un immeuble au n^o 11, de la rue Saige, au quartier de la Condamine, inscrit au plan cadastral Section B, numéro trois cent vingt-cinq P.

Enchères.

Les biens seront vendus à la criée en un seul lot au jour et à l'heure ci-dessus désignés et adjugés au plus

offrant et dernier enchérisseur. Les enchères seront reçues conformément aux articles 612 et suivants du Code de Procédure Civile.

Paiement du Prix.

L'adjudicataire devra payer dans un délai d'un mois, à partir de l'adjudication, le montant du prix en principal et intérêts entre les mains de l'avocat-défenseur du poursuivant.

Droits et Frais.

Il devra régler également entre les mains de l'avocat-défenseur du poursuivant, et dans les 10 jours de l'adjudication, la somme à laquelle auront été taxés les frais faits pour parvenir à la vente des biens ci-dessus indiqués, dont le montant sera annoncé au début de l'audience, avant l'adjudication, ainsi que le montant de la remise proportionnelle fixée par la Loi.

Baux et Locations.

L'adjudicataire sera tenu à ses risques et périls et sans recours contre le poursuivant, à exécuter, pour le temps qui restera à courir et dans les conditions des lois actuellement en vigueur, tous baux et locations en cours au moment de l'adjudication.

Mise à Prix.

L'adjudication aura lieu, outre les charges, sur la mise à prix de 200.000 francs (Deux Cent Mille Francs) ci 200.000 Frs

Il est en outre déclaré, conformément aux articles 597 et 603 du Code de Procédure Civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les appartements mis en vente pour cause d'hypothèque légale devront requérir cette inscription et la faire transcrire au Bureau des Hypothèques de Monaco, avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par l'Avocat-Défenseur poursuivant sous-signé, à Monaco, le vingt-deux janvier mil neuf cent quarante-huit.

Signé : R. BOISSON.

Pour tous renseignements et les charges et conditions de l'adjudication, consulter le cahier des charges au Greffe Général de la Principauté de Monaco où il est déposé, chez M^e Robert Boisson, avocat-défenseur près la Cour d'Appel, n^o 15, rue de la Poste à Monaco, qui l'a rédigé.

Enregistré à Monaco, le 27 novembre 1947, f^o 9, recto case 2. Reçu 5 francs.

(Signé :) MÉDECIN.

Le Gérant : Charles MARTINI

AGENCE MONASTÉROLO MONACO

3, Rue Caroline -- Téléph. 022-46

Ventes - Achats - Locations

GÉRANCE D'IMMEUBLES

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Transactions Immobilières et Commerciales

TÉLÉPHONE 016-13
Adresse Téléphonique
CENTRAGENCE MONTE-CARLO
C. C. Postal N° 43332

L. BONSIGNORE
DIRECTEUR - PROPRIÉTAIRE



AGENCE DU CENTRE
2, BOULEVARD DE FRANCE, 2
MONTE-CARLO

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

Prêts Hypothécaires - Gérances - Assurances

AGENCE MARCHETTI & FILS

Licencié en Droit

Fondée en 1897

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 024.78

BANCO DI ROMA (FRANCE)

Agence de MONTE-CARLO

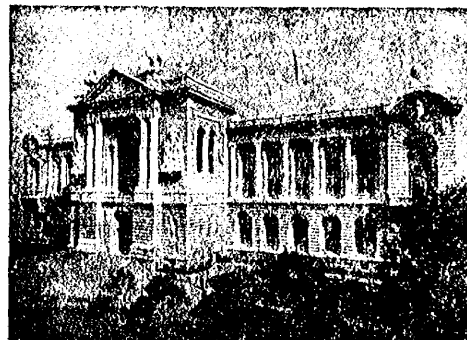
1, Avenue Princesse Alice

TÉLÉPHONE : 011.87

Correspondant du BANCO DI ROMA, ITALIE

LE MUSÉE OCÉANOGRAPHIQUE

Au rez-de-chaussée : Au centre le salon d'honneur avec la statue du Prince Albert 1^{er}. — A droite la grande Salle de Conférences avec la collection de tableaux des Campagnes du Prince. — A gauche la grande Salle d'Océanographie zoologique, animaux recueillis par le Prince (*jusqu'à plus de 6 kilomètres de profondeur*.) Poissons lumineux, aveugles. Squelettes de grandes baleines, cachalots, requins. Phoques, ours blancs etc... Collections diverses.



Au 1^{er} étage : Salle centrale : Reconstitution du laboratoire du yacht « Hirondelle II » ; Baleinière du Prince pour la chasse aux cétacés ; scènes de pêches et chasses marines. A droite : la Salle d'Océanographie appliquée aux arts et industries ; Elephant et lions de mer, Kayak groënlandais, pingouins du Pôle Sud. — A gauche, la Salle d'Océanographie physique et chimique ; filets pour l'exploration scientifique des abîmes.

Au sous-sol : AQUARIUM. Animaux marins de la Méditerranée. (Poissons et Invertébrés), paysages sous-marins vivants, etc...